



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR81

Visa de M. MEONI 
Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 
Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 22 MAI 2023

23/AR81 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARIE-AGNES ZANARDI DIRECTEUR DU PERSONNEL DE SERVICES ET DES ETABLISSEMENTS

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de mairie, au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques, aux responsables de services communaux »,

- L2122-20,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'ordre de service en date du 2 mai 2023 affectant Madame Marie-Agnès ZANARDI sur un poste de Directeur du Personnel de Services et des Etablissements à la Direction du Personnel des Services au sein du Pôle Famille de la Direction Générale des Services,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à Madame Marie-Agnès ZANARDI, Directeur du Personnel de Services et des Etablissements,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès ZANARDI, Directeur du Personnel de Services et des Etablissements, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire :

- les courriers et notes diverses (aux directeurs d'écoles, parents d'élèves, au personnel mairie, aux inspecteurs de l'Education Nationale...),

Divers actes concernant le personnel communal placé sous sa responsabilité :

- les relevés d'heures supplémentaires,
- les autorisations d'absence (ARTT, congés, récupérations, formations),
- les attestations et certificats de travail,
- les ordres de service internes individuels et globaux,
- les relevés d'heures de vacation.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Marie-Agnès ZANARDI, Directeur du Personnel de Services et des Etablissements.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 16 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 22 MAI 2023

Publié le : 22 MAI 2023

Acte à classer

23AR81

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-22T11-23-34.02 (MI245176084)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230516-23AR81-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

23/AR81 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARIE-AGNES
ZANARDI DIRECTEUR DU PERSONNEL DE SERVICES ET DES ETABLISSEMENTS

Date de décision : 16/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [23AR81 DEL. DE SIGN. A Mme
ZANARDI DPSE.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/05/23 à 11:23

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 22/05/23 à 11:23

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 22/05/23 à 11:33